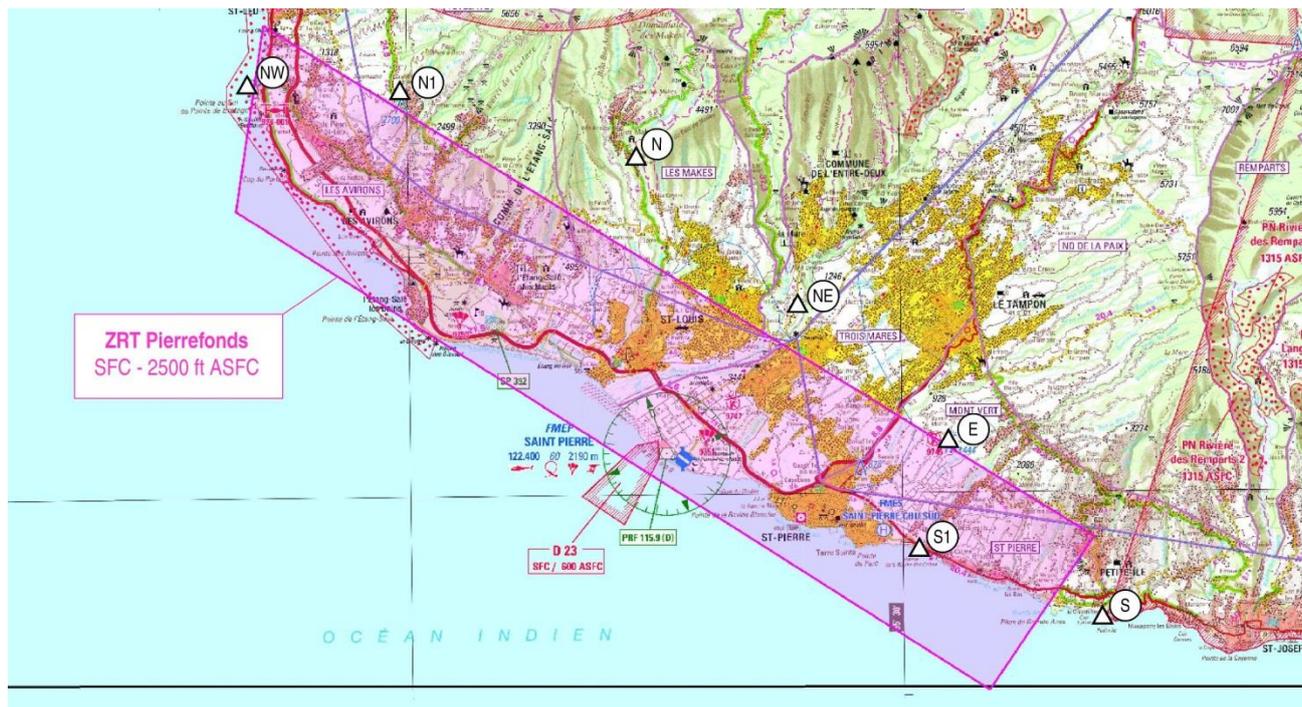


Objet : Expérimentation d'une Zone Réglementée Temporaire (ZRT) avec contact radio obligatoire sur l'aérodrome de Saint Pierre - Pierrefonds

En vigueur : Du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025

Lieu : FIR : ANTANANARIVO FMMM - AD : SAINT PIERRE PIERREFONDS FMEP

Ce SUP AIP prolonge le SUP AIP RUN 003/24.



Extrait carte SIA La Réunion au 1 / 100 000 - Edition 2023

ACTIVITÉ

Afin d'améliorer la sécurité, de faciliter les échanges radio sur la fréquence 122.400 MHz, de mieux identifier la position des aéronefs, une zone réglementée temporaire (ZRT) avec contact radio obligatoire est créée autour de l'aérodrome de Saint-Pierre Pierrefonds.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

HOR AFIS Pierrefonds

INFORMATIONS DES USAGERS

Activité réelle connue de :
Pierrefonds INFO : 122.400 MHz (pendant HOR AFIS).

STATUT

Zone réglementée temporaire (ZRT) qui lorsqu'elle est active, se substitue aux portions d'espaces aériens avec lesquelles elle interfère.

CONDITIONS DE PENETRATION

Contact radio obligatoire sauf pour les aéronefs autorisés par le gestionnaire de la zone.

GESTIONNAIRE DE LA ZONE

Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Océan Indien.

SERVICES RENDUS

Service d'information de vol et d'alerte rendus par l'organisme AFIS de Pierrefonds.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

ZRT Pierrefonds

Limites latérales

21°11'05"S – 055°17'06"E

21°21'00"S – 055°33'54"E

21°23'57"S – 055°31'44"E

21°14'38"S – 055°16'30"E

21°11'05"S – 055°17'06"E

Limites verticales

SFC / 2500FT ASFC